

GROUPE DU PORTE-PAROLE
S P R E C H E R G R U P P E
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
S P O K E S M A N ' S G R O U P

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Brussels, 16th February 1972.

PRESIDENT Malfatti before the Japan Press Club
(Extracts from speech)
Tokyo, February 16, 1972.

=====
"I should now like to talk about the relations between the Community and Japan. An initial point must be made concerning the relations between the Community and Japan : our relations, our links, are not and cannot be solely bilateral, even if we attach quite special importance to this aspect. Our relations must also be seen in a wider context, that is of the growing responsibility that Japan and the Community have on the world scene for aid to the developing countries, for reform of the international monetary system, and for the future multilateral negotiations on economic and trade problems".

"The increasing trade between the two sides and the need for greater, balanced growth on the basis of a realistic understanding of respective difficulties, is an incentive to us to persevere in our endeavours to put our bilateral relations on a normal footing by concluding a trade agreement between the Community and Japan. In this connection, I hasten to add that I have not come to negotiate, but in a bid to obtain a better understanding between ^{the} two approaches to the question of the safeguard clause - the only major problem which is still outstanding in the negotiations for a trade agreement. I believe that this better understanding has in fact been achieved, at least as far as I am concerned.

"As regards the question of our relations in the broader context of Japan's and the Community's growing world responsibilities, I would like to say that we already have multiple contacts in the various international settings - the Club of Ten, OECD, GATT and so on.

"The Community, for its part, is also considering the scope for bilateral contacts for the purpose of examining the major issues which are of common interest. For us this is a general point which must be considered in terms not only of Japan but also of the very large number of other countries which have asked us for such special links. It is precisely because of this that the Community has yet to take a decision - and also because of the present special juncture in the construction of the Community, with the changeover from a Community of Six to a Community of Ten, and the by no means minor difficulties posed by our internal decision-making process. As against this, the question of a body for regular contacts between the Community and Japan could easily be resolved within the framework of the trade agreement in which - as the Community's other trade agreements - we have made provision for institutional machinery for the administration of the agreement, machinery which could also be used for bilateral consultations on any other major issues of interest to us."

Bruxelles, le 16 février 1972

LE PRESIDENT MALFATTI DEVANT LE "JAPAN PRESS CLUB"
(extraits du discours)

TOKYO, le 16 février 1972

Une première observation s'impose au sujet des relations entre le Japon et la Communauté: l'importance de nos relations, de nos liens, n'est, ne peut pas être réduite aux seuls rapports bilatéraux, même si nous donnons à cet aspect du problème une importance particulière. Nos relations doivent être vues dans un contexte plus large, qui est celui des responsabilités croissantes qu'ont le Japon et la Communauté sur la scène mondiale, pour l'aide aux pays en voie de développement, pour la réforme du système monétaire international mondial et pour les futures négociations multilatérales sur les problèmes économiques et commerciaux.

L'importance croissante de nos échanges et la nécessité d'une expansion accrue et équilibrée où chacun reconnaisse les difficultés de l'autre nous incite à persévérer dans la recherche d'une normalisation de nos rapports bilatéraux par la conclusion d'un accord commercial entre la Communauté et le Japon. A ce propos, je tiens à préciser sans plus attendre, que je ne suis pas venu ici pour négocier, mais seulement pour tenter de susciter une meilleure compréhension de nos points de vue respectifs sur le seul problème important non encore résolu des négociations sur l'accord commercial, qui est celui de la clause de sauvegarde. Je crois que cet objectif, une meilleure compréhension des points de vue respectifs, a été atteint, tout au moins en ce qui me concerne.

En revanche, pour ce qui touche au problème de nos relations dans le contexte plus large des responsabilités croissantes du Japon et de la Communauté dans le monde, je vous dirai que nos contacts sont déjà nombreux dans le cadre des diverses instances internationales, qu'il s'agisse du club des Dix, de l'OCDE, du GATT ou de toute autre organisation.

La Communauté, pour sa part, réfléchit également, en ce moment, sur la possibilité d'avoir des contacts bilatéraux pour l'examen des grandes questions d'intérêt commun. C'est là pour nous un problème général qui ne se pose pas seulement par rapport au Japon, mais aussi à de très nombreux autres pays du monde qui ont demandé à établir avec nous ces liens particuliers. C'est justement la raison pour laquelle la Communauté n'est pas encore arrivée à une décision - outre la phase particulière de la construction communautaire qui voit la Communauté à Six se transformer en une Communauté à Dix et les difficultés, assurément non négligeables, inhérentes à notre processus interne de décision. Le problème de l'institution d'un organisme assurant un contact régulier entre la Communauté et le Japon pourrait en revanche être facilement résolu dans le cadre de l'accord commercial, où nous avons prévu, comme dans les autres accords commerciaux conclus par la Communauté, un mécanisme institutionnel permettant sa gestion, qui pourrait être utilisé pour des consultations bilatérales sur tous les autres problèmes importants qui nous intéressent.